

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2022

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Monique BESCOU, Hervé GUILLOU, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Jérôme KERSALÉ.

Excusés : Mme Marie-Thérèse NÉDÉLEC (pouvoir à J-P. CANN), M. Jean-Claude KERHASCOËT (pouvoir à E. CAPITAINE).

Absent : M. Marc BALAYER

Secrétaire de séance : M. Baptiste DANION

Date d'affichage : 18 octobre 2022

DB2022-39

ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux,
- Mobilisation autour du mécénat,
- Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Au regard du nombre d'habitants de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 75 €.

Mme la maire propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de Saint-Nic.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'adhésion de la commune de Saint-Nic à la Fondation du Patrimoine,

AUTORISE la Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis,

Et **AUTORISE** la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune de Saint-Nic.

Le secrétaire de séance,
Baptiste DANION



Pour extrait conforme
Le 18 octobre 2022
La Maire,
Annie KERHASCOËT

